

EXPORTER LE RSU & CRÉER LA SYNTHÈSE

Guide pratique

Le Rapport Social Unique (RSU) a été transmis avec succès. Les services du CDG ont vérifié la complétude et validé les données. Une synthèse au format PDF peut désormais être éditée.

Les étapes ci-dessous détaillent la procédure de téléchargement de la synthèse.

1 Téléchargement de la synthèse

- Se connecter à l'application **Données sociales** à l'aide de l'identifiant (n° de Siret) et du mot de passe.
- Cliquer sur « **Exporter mes données sociales** ».
- Une nouvelle fenêtre s'ouvre :



Espace Analyses 

Campagne	Etat de saisie	Nombre d'agents permanents (uniquement si RSU validé)	Mes Analyses	
			Télécharger la synthèse de mon RSU	Exporter mes données agents
RSU 2024	Validé	40		
RSU 2023	Validé	38		

- Cliquer sur l'icône entourée
- Le dossier téléchargé est au **format .zip**. Extraire les documents du dossier afin de les enregistrer dans un autre emplacement choisi.

Nom	Modifié
Aujourd'hui	
RSU_2024_28500005500027.zip	04/02/20



En cas de blocage lors du téléchargement, cliquer en haut à droite de la barre d'adresse Internet et **autoriser l'activation des pop-ups**. Une fois cette étape réalisée, relancer le téléchargement de la synthèse du RSU.

2 Activation des macros

- Sélectionner la feuille de calcul Excel (.xlsx)
- Faire clic-droit sur la souris pour accéder aux étapes suivantes :
 - Propriétés
 - Onglet général
 - Cocher la case « Débloquer »
 - Cliquer sur « Appliquer »

3 Édition de la synthèse

- Ouvrir la feuille de calcul Excel
- Cliquer sur « **Importer vos données et éditer votre synthèse** »
- Le fichier PDF de votre synthèse va s'enregistrer directement au même emplacement que votre fichier Excel.

À retenir :

Conformément à l'article R231-8 du Code général de la fonction publique, la synthèse du Rapport Social Unique (RSU) **doit être rendue publique**.

La synthèse constitue un support permettant de répondre à l'obligation légale de diffusion du RSU.

Modalités de diffusion possibles :

- publication sur le site internet de la collectivité,
- mise à disposition des agents,
- diffusion par tout autre moyen garantissant son accessibilité.

Une anomalie est constatée dans la synthèse ?

En cas d'erreur, contacter le **service « Emploi, promotion et accompagnement des parcours »** du CDG 50 au 02 33 77 89 00 ou rsu@cdg50.fr.

Le service peut également fournir d'autres synthèses si nécessaire.

